

Délibération n°2025-21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 20 février 2025)**

Date de convocation : 12/02/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU Christian

**OBJET : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DU POLE ENFANCE JEUNESSE**

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Par délibération du 9 février 2023, le Conseil communautaire a adopté le plan de financement suivant concernant le pôle enfance jeunesse. Ce plan a été actualisé suite à la révision des montants définitifs des travaux qui s'élèvent aujourd'hui à 1 646 097.91€.

L'aide maximale initialement prévue de 526 880 € de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL est de 311 050€.

Par ailleurs, l'aide du Département, non identifiée dans le plan de financement initial, s'est ajoutée à la suite de la réponse à l'appel à projets 2023 « Pour les projets structurants et durables des territoires ».

De même, et considérant le programme LEADER/FEDER 2021-2027 et notamment les conditions relatives à la fiche action n°5, la Communauté de Communes a sollicité un montant de 100 000 € auprès du FEDER, qui n'était pas non plus identifiée dans le plan initial. Une programmation favorable a d'ailleurs été actée lors d'une séance en 2024 et ce projet est ainsi programmé.

Le plan de financement actualisé s'établit ainsi :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT	
HONORAIRES	176 346 €	DETR 2023 (attribuée)	311 050 €	19 %
DETAIL AUTRES DEPENSES (assurance dommage ouvrage, publicité.)	1560 €	DEPARTEMENT (attribuée)	177 822 €	11 %
		FEDER (programmé)	100 000 €	6 %
		CAF (attribuée)	300 000 €	18 %
		MSA (attribuée)	20 000 €	1 %
TRAVAUX	1 468 191.91 €	AUTOFINANCEMENT	737 225.41 €	45 %
LOT 1 VRD	140 118.20 €			
LOT 2 GROS ŒUVRE	187 255.56 €			
LOT 3 CHARPENTE	352 663.70 €			
LOT 4 SERRURERIE	32 662 .70 €			
LOT 5 ENDUIT	50 793,50 €			
LOT 6 MENUISERIES EXT BOIS	38 700 €			
LOT 7 MENUISERIES EXT ALU	39 000 €			
LOT 8 ISOLATION-DOUBLAGE-CLOISONS	126 358,23 €			
LOT 9 SOL SOUPLE	28 675 €			
LOT 10 SOLS DURS FAIENCES	18 579,81 €			
LOT 11 MENUISERIES INT BOIS	94 914 €			
LOT 12 CVC-PLOBERIE	240 000 €			
LOT 13 ELECTRICITE	84 990,71 €			
LOT 14 PEINTURE-NETTOYAGE	33480,5 €			
TOTAL	1 646 097.91€	TOTAL	1 646 097.91€	100 %

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport ;

ARRETE le plan de financement actualisé proposé ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites sur le budget primitif 2025

S'ENGAGE à compenser par l'autofinancement en cas de financement extérieur inférieur aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération.

AUTORISE le Président à engager les dépenses afférentes au projet et à finaliser les subventions correspondantes.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

